



Garantie Jeunes

La Garantie jeunes est un droit

**pour les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans
en situation de précarité sociale et financière**

OBJECTIF : les accompagner vers l'autonomie par l'emploi,
au travers d'une démarche personnalisée
et une garantie de ressources.

Les jeunes de moins de 26 ans sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et la plus exposée à la précarité. La réalité du marché du travail, c'est souvent pour eux une succession de «petits boulots». Par ailleurs, le contact entre jeunes et entreprises peut être miné par des préjugés. Et comme il y a des jeunes éloignés de l'emploi, il y a des entreprises éloignées du marché du travail qui, elles aussi, ont besoin d'être accompagnées dans leur projet de recrutement.

**Le potentiel, les compétences
et la volonté sont là... il reste à les révéler.**



UNION EUROPÉENNE





L'emploi est un des leviers pour l'accès à l'autonomie. La Garantie jeunes propose de recréer un lien social grâce à une dynamique collective : c'est une mise en action du jeune qui le connecte à la réalité des situations de travail et le familiarise avec les règles de la vie en entreprise.

La Garantie jeunes vise à accompagner :

- les jeunes ni en emploi ni en formation, ni à l'école, et en situation de grande précarité sociale, pour leur permettre de relever la tête, de regarder vers l'avenir ;
- les entreprises qui les accueillent, pour leur faire découvrir le potentiel des jeunes.

.....
“

Cette démarche est un contrat de confiance avec le jeune. Nous l'accompagnons, nous le sécurisons financièrement. En contrepartie, il s'investit pleinement dans la démarche et en accepte les règles et les contraintes. ”

Une directrice de mission locale

La Garantie jeunes, c'est :

- un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et une mission locale. Il débute par un parcours d'accompagnement collectif intensif, avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale ;
- une allocation forfaitaire mensuelle allant jusqu'à 492,57 € pour sécuriser son quotidien (transports, logement, téléphone, etc.) et pour aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel ;
- une démarche personnalisée fondée sur le principe de «l'emploi d'abord» et de mises en situations professionnelles.

Un parcours encadré et suivi

Pendant un an, la mission locale accompagne le jeune de façon intensive et personnalisée en construisant avec lui un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social.

- ▶ La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune acquises dans l'action – y compris non professionnelles (sport, culture...) – et transférables aux situations professionnelles.
- ▶ **Le rythme et la forme de l'accompagnement s'adaptent à la situation et à l'évolution du jeune dans son parcours d'insertion**, selon une logique collective, mise en œuvre par un fonctionnement en «cohortes». D'autres dimensions sont également intégrées dans le parcours : remobilisation, sortie de l'isolement et échanges de pratiques, l'ensemble concourant à son efficacité.



Attention aux idées reçues !

La Garantie jeunes n'est pas :

- une simple allocation : cette aide financière permet aux jeunes de surmonter certains obstacles (santé, logement, mobilité...) et de se concentrer sur son parcours d'insertion pendant 12 mois ;
- une démarche de formation : c'est un accompagnement exigeant et complet, avec des mises en situation professionnelle et si besoin un appui sur des compétences clés nécessaires à l'insertion professionnelle (lecture, écriture, calcul...).



Prendre confiance !

Valoriser le potentiel des jeunes

Le travail avec le conseiller en mission locale permet aux jeunes :

- de développer compétences sociales, sens de la responsabilité, citoyenneté, confiance en soi, pratique de l'entraide et de la coopération ;
- de se créer un réseau social et professionnel, et d'identifier leurs aptitudes et capacités, acquises au travers de leurs expériences, y compris non professionnelles ;
- d'apprendre à valoriser leur potentiel auprès des employeurs : sens de l'organisation, minutie, gestion de budget, maîtrise de la communication verbale et non verbale, écrits professionnels, calcul et utilisation des outils de bureautique ou du web... ;
- d'être outillé pour accéder au monde de l'entreprise (recherche d'immersion en entreprise, enquêtes métiers, rencontres et visites d'entreprises...);
- d'utiliser l'ensemble des situations professionnelles mobilisées tout au long de l'année pour construire une expérience valorisable auprès des employeurs.

.....
“

J'ai suivi les 6 semaines de préparation collective au cours desquelles j'ai pu développer ma confiance en moi, l'esprit d'équipe, la gestion de la vie quotidienne (le logement, le budget...). J'ai ensuite été en stage dans une grande enseigne de prêt à porter. Mon manager m'a complimentée, m'a dit que je pouvais tout à fait être vendeuse et m'a proposé un CDD d'une semaine pour les soldes. C'était la première fois que l'on me complimentait comme ça, ça m'a donc encouragée ! Je ne suis pas restée un jour sans rien faire depuis le début de la Garantie jeunes ! ”

Une jeune femme en Garantie jeunes



Travailler ensemble !

La mise en œuvre de la Garantie jeunes repose sur des partenariats locaux indispensables au repérage et à l'accompagnement des jeunes.

Elle s'inscrit dans un projet de territoire au service de l'emploi des jeunes, impliquant les acteurs locaux de l'insertion, de la santé, du logement, de la jeunesse, de la formation ou encore de la justice et les collectivités territoriales.

Une commission de suivi Garantie jeunes au niveau local, présidée par l'État, rassemble le service public de l'emploi (missions locales, Pôle emploi...), des acteurs institutionnels (conseils départementaux, protection judiciaire de la jeunesse, services pénitentiaires d'insertion et de probation, Éducation nationale, acteurs de la politique de la ville...), et des acteurs associatifs, notamment des associations de lutte contre l'exclusion, des acteurs de l'action sociale, de l'hébergement et du logement.

La mise en œuvre de la Garantie jeunes est confiée aux missions locales.



La Garantie jeunes : un appui RH pour les entreprises, notamment les TPE-PME

La mission locale installe également une relation de confiance avec des entreprises locales qui :

- accueillent des jeunes en immersion : périodes de mise en situation en milieu professionnel, missions d'intérim ou encore stages... ;
- partagent avec les jeunes leurs expériences au travers de rencontres ou sous la forme d'un parrainage. Des visites de sites sont aussi organisées pour permettre aux jeunes de mieux connaître différents secteurs d'activité.

La mission locale intervient en appui aux besoins de recrutement des employeurs. Elle assure également un suivi du jeune dans l'emploi par des bilans réguliers avec l'entreprise tout au long du parcours du jeune.

Une immersion réussie constitue une opportunité pour les entreprises de repérer des compétences nécessaires à leur développement. En cela, la Garantie jeunes est une réponse à des enjeux de ressources humaines, notamment pour les TPE-PME : elle permet à l'entreprise de faire découvrir ses métiers et de découvrir de nouveaux potentiels de recrutements sur son territoire.





PACEA et Garantie jeunes

Impulsée et financée par l'État, cofinancée par l'Union européenne via l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), **la Garantie jeunes constitue l'une des modalités du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et une phase d'accompagnement spécifique du PACEA.**

Le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable à leurs besoins.

Il est constitué de phases d'accompagnement adaptées aux projets et aux attentes du jeune. Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec lui. Ils font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec lui sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

Pour en savoir + sur le PACEA :

<http://travail-emploi.gouv.fr/pacea>

La Garantie jeunes, c'est tout à la fois :



Un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et son conseiller en mission locale.



Un parcours d'accompagnement collectif intensif.



Une allocation forfaitaire mensuelle pour sécuriser le quotidien (transports, logement, téléphone, etc.).



Une démarche personnalisée fondée sur le principe de «l'emploi d'abord» et de mises en situations professionnelles.



Pour en savoir plus consultez :

travail-emploi.gouv.fr/garantie-jeunes

Adressez-vous à :